Commission
des droits de la personne
et des droits de la jeunesse
Québec

COMMUNIQUÉ

EXPLOITATION DES PERSONNES ÂGÉES - SUIVI DU DOSSIER - LETTRE OUVERTE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

Montréal, le 4 juillet 2002 - Le 6 décembre 2001, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse rendait public son *" Rapport sur l'exploitation des personnes âgées : vers un filet de protection resserré "*. Ce rapport faisait suite à la vaste consultation qu'elle avait menée au cours de l'année 2000. Cent dix-sept mémoires ont été reçus de la part d'organismes et d'individus œuvrant dans les secteurs les plus divers, et de ce nombre cinquante-sept participants ont été entendus lors d'une consultation publique. Le rapport débouche sur 48 recommandations adressées à divers acteurs sociaux et sur quatre engagements concrets de la Commission. Pour assurer le suivi à ce rapport la Commission mettait sur pied un comité interne composé de membres de son personnel. Six mois après cette publication, la Commission est en mesure de faire la mise à jour suivante.

- En ce qui concerne la mise en marche des 48 recommandations, j'ai adressé, en tant que président de la Commission, une lettre à chacun des ministères et organismes interpellés, en leur indiquant précisément les attentes qui les concernent suite aux constats contenus dans le rapport. Je les invitais par la même occasion à prendre contact avec des personnes désignées appartenant au personnel de la Commission, et chargées de les accompagner dans la réalisation des recommandations. Les réponses reçues jusqu'à présent témoignent d'un degré variable d'avancement dans la prise de conscience des problèmes soulevés et dans la mise en œuvre des recommandations. Le suivi se fait cependant à la trace.

- J'ai aussi présenté une allocution portant sur l'exploitation des personnes âgées dans le cadre du VIII[e] Colloque de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, le 23 avril dernier, à Québec. Le texte de cette allocution est joint à la présente. Il présente de façon synthétique la position de la Commission dans ce dossier.

- Des représentantes de la Commission ont rencontré la Commissaire aux personnes âgées, nommée par le Gouvernement du Québec pour donner suite au rapport sur l'exploitation, afin de clarifier leurs mandats respectifs et de convenir de ce qui permettrait la meilleure réalisation des recommandations qui y sont contenues.

- La Commission a demandé à M. Marc Bilocq, directeur du Bureau régional de Québec, de représenter la Commission au sein d'un comité interministériel de lutte aux abus, comité coordonné par le Secrétariat aux aînés.

- Quinze sessions de formation ont été dispensées à des intervenants œuvrant dans des institutions de santé et des CLSC, ainsi qu'à des associations de personnes âgées rejoignant au 3 juin 425 personnes. D'autres séances de formation sont prévues auprès de divers ordres professionnels.

- Plusieurs rencontres ont eu lieu avec différents regroupements intéressés par les questions touchant les personnes âgées et particulièrement celle de l'exploitation.

- En ce qui concerne les engagements pris par la Commission, le premier engagement, soit la mise sur pied d'une campagne d'information, est en voie de réalisation. La Commission a produit récemment un dépliant en français et en anglais, destiné aux intervenants et au public afin de leur faire connaître, entre autres, son rôle en matière de protection des personnes âgées contre l'exploitation. Des exemplaires de ces dépliants sont joints aux présentes. D'autres étapes suivront.

La Commission ne s'arrêtera certes pas là. La situation des personnes âgées au Québec est trop préoccupante pour ne pas requérir une action immédiate et une vigilance de tous les instants. Cette volonté affirmée au moment de la publication du rapport demeure plus que jamais présente. En attendant la réalisation complète de notre quatrième engagement, soit une étude de suivi des recommandations contenues dans le rapport de consultation et sa diffusion publique, nous entendons surveiller de près l'évolution de ce dossier afin qu'au Québec, les droits des personnes âgées soient respectés sans compromis.

- 30 -